
PAROISSE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-COEUR



Le samedi 24 mai, j'ai fait parvenir aux paroissiens et paroissiennes de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur une lettre annonçant la décision que je venais de prendre à la suite d'un long processus de consultation au sujet de l'avenir de leur paroisse.

LETTRÉ AUX PAROISSIENS ET PAROISSIENNES

Au terme de ces nombreuses étapes de consultation au sujet de l'avenir de votre paroisse, je désire d'abord exprimer ma gratitude à toutes les personnes qui s'y sont impliquées : votre pasteur, les membres de votre Conseil de pastorale et du comité des affaires économiques, tous ceux et celles qui ont participé à la rencontre paroissiale et au sondage. Un merci spécial également à toutes les personnes qui ont prié pour discerner la volonté du Seigneur au coeur de ces délicates délibérations.

Ce n'est qu'aujourd'hui, 24 mai 1997, que je prends la difficile décision que vous attendez depuis déjà plusieurs semaines. Je le fais en accord avec les instances consultées. Le décret que je joins à cette lettre constitue une décision juridique en conformité avec la législation de l'Eglise; il rappelle les principaux événements survenus au cours des dernières années et jusqu'à ces dernières heures. Les résultats du sondage récent auquel ont répondu plus de 80 % des foyers consultés au début de mai 1997, ont été des éléments importants dans cette prise de décision.

Après avoir considéré la situation actuelle et regardé vers l'avenir, je vous annonce que votre paroisse cessera d'exister canoniquement le 30 juin 1997. Votre communauté deviendra partie intégrante de la paroisse Immaculée-Conception. Je souhaite que, dégagés d'un certain nombre de soucis pastoraux et financiers, vous puissiez relever les défis des années 2000 et continuer à vivre à fond votre vie de foi. À la manière des premières communautés chrétiennes qui étaient assidues à l'enseignement des apôtres, fidèles à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières, la nouvelle communauté paroissiale que vous formerez, deviendra un lieu pour croître ensemble comme disciples de Jésus.

Que la Trinité Sainte dont nous célébrons la solennité aujourd'hui continue d'être honorée et adorée tout au long de notre vie, même aux moments qui nous semblent les plus ardues. Je vous assure de mon amitié et de ma prière quotidienne.

DÉCRET DE FERMETURE

Salut et Paix dans le Seigneur!

Considérant

- 1) que depuis près de dix ans, de nombreux échanges ont été effectués sur la situation pastorale et financière précaire de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur à Edmundston;
- 2) que le fardeau financier est de plus en plus difficile à porter en raison de la récession économique et du

nombre restreint de fidèles aux célébrations paroissiales;

3) qu'au départ du curé en 1995 l'on envisageait déjà la fermeture de la paroisse en raison de la pénurie de prêtres disponibles;

4) que l'aménagement du Séminaire diocésain, tout en améliorant l'édifice, n'a fait que retarder la décision actuelle;

5) que l'ensemble des Conseils diocésains: Conseil presbytéral, Conseil diocésain de pastorale, Conseil diocésain des Affaires Économiques, Collège des Consultants et Conseil de l'Évêque, ont été consultés le 20 février 1997 sur les orientations à prendre et les étapes de consultations à franchir;

6) que le Comité paroissial des affaires économiques, le Conseil paroissial de pastorale, l'assemblée paroissiale ont donné leur avis sur l'offre d'achat de la Ville d'Edmundston;

7) qu'un sondage sur l'avenir de la paroisse a été effectué aux premiers jours de mai 1997,

8) que le Conseil diocésain des affaires économiques, lors de sa réunion du 20 mai 1997, s'est exprimé à ce sujet;

9) que le Code de Droit Canonique (canon 515.2) affirme : "Il revient au seul Évêque diocésain d'ériger, de supprimer ou de modifier les paroisses; il ne les érigeria, ne les supprimera ni ne les modifiera de façon notable sans avoir entendu le conseil presbytéral";

10) que le Conseil presbytéral, lors de sa réunion du 23 mai 1997, a donné son avis explicite au présent décret;

11) que l'Acte d'incorporation civile de l'Evêque Catholique Romain d'Edmundston Inc. en date du 7 avril 1946 me confère le droit de prendre les décisions les plus appropriées pour le bien de l'ensemble de l'Église diocésaine d'Edmundston;

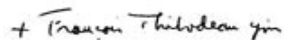
Moi, François Thibodeau, c.j.m., Évêque d'Edmundston, après prières, consultations et réflexion, en accord avec les instances diocésaines et paroissiales concernées, prends les décisions suivantes :

1) La paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur à Edmundston, fondée en 1950, cessera d'exister canoniquement le 30 juin 1997;

2) La paroisse actuelle de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur redeviendra en ce jour partie intégrante de la paroisse Immaculée-Conception, telle qu'elle l'était avant 1950;

3) Le Séminaire diocésain sera réaménagé au presbytère de la paroisse Immaculée-Conception;

Fait et signé à Edmundston, le 24 mai 1997, sous notre signature, le sceau du Diocèse et la signature du Chancelier.



François Thibodeau, c.j.m.
Évêque d'Edmundston

(Signé)

Ronilla Sirois, r.h.s.j.
Chancelier

« Quelques mots de notre Évêque » (04 juin 1997)